

OBJET : Extension de Via Europa - procédure création de ZAC Participation du public par voie électronique

Le projet d'extension de la zone d'activités Via Europa à Vendres, porté par la Communauté de communes La Domitienne, que je préside, est un projet majeur pour le développement équilibré de notre territoire. Un développement que je revendique, car il est économiquement indispensable, socialement nécessaire, conforme aux lois et règlements, maîtrisé en termes d'impacts, sur les consommations d'eau notamment, et compensé tant d'un point de vue environnemental qu'agricole, au moins pour les 50 prochaines années.

De façon liminaire, je rappellerai deux réalités.

La première : **deux commissions d'enquêtes publiques, diligentées par la préfecture de l'Hérault**, l'une qui s'est tenue au printemps 2023 au sujet du SCoT du Biterrois approuvé le 3 juillet 2023, l'autre en novembre 2023 relative à la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Vendres au regard du projet d'extension de Via Europa, **ont conclu que d'une part notre projet d'extension est « d'intérêt général »** et c'est le PLU de la commune de Vendres qui doit être réécrit – et il le sera – afin qu'il devienne enfin conforme ; **d'autre part le projet porté par la Communauté de communes La Domitienne est évidemment légal** et en conformité notamment avec les lois Littorale et Climat et Résilience dans la mesure où Via Europa est juridiquement classé comme « village et agglomération économique ».

La seconde : **l'opposition du maire de Vendres à notre projet est toute récente. Elle est même strictement « politique », dénuée de toute considération d'intérêt public et général.**

Quelques exemples suffisent pour s'en convaincre :

- 1) lors de l'arrêt du projet PLU, Jean-Pierre PEREZ avait réitéré au Président du SCoT, dans un courrier en date du 18 décembre 2019, le fait que son « *conseil municipal [et moi-même] sommes d'autant plus favorables au développement de Via Europa que c'est nous qui en sommes à l'initiative* » ;

- 2) l'ensemble des délibérations communautaires relatives à l'extension du parc d'activité Via Europa ont fait l'objet d'un vote favorable de M. PEREZ et des autres élus communaux qui siègent avec lui au sein du conseil communautaire :
- a. délibération du 23 septembre 2020 n°20.160.2 relative à l'engagement de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU : adoptée à l'unanimité
 - b. délibération du 15 mars 2022 n°22.024.2 relative aux objectifs poursuivis et modalité de concertation : adoptée à l'unanimité.

Il a fallu attendre le mois d'avril dernier pour que M. PEREZ décide finalement de voter contre... Comprenez qui pourra ? **Le Commissaire enquêteur** – désigné par le Préfet de l'Hérault – a bien compris, lui, ce qu'il en est puisqu'au mois de novembre 2023, il a qualifié la position de Jean-Pierre PEREZ de « **purement politique** » (autrement dit, sans aucune raison objective justifiée... à part celle d'œuvrer intentionnellement contre l'intérêt général).

Tels sont les faits. L'accumulation de sous-entendus – qui ne sont au final que des contre-vérités – n'y changera rien.

En travaillant à l'extension de la zone d'activités économique Via Europa, la Communauté de communes LA DOMITIENNE est dans son rôle et, surtout, elle répond à l'intérêt général.

Notre bassin de vie et d'emploi souffre d'un manque flagrant d'entreprises, seules sources de richesses, de développement... et d'emplois. Le Grand Biterrois est d'ores et déjà dans l'incapacité de proposer à nos artisans et entrepreneurs des espaces sur lesquels ils pourraient développer leur affaire. Ceux qui affirment que La Domitienne devrait utiliser les espaces vierges qu'elle aurait dans ses diverses zones économiques ne connaissent rien de la réalité du terrain. A l'heure actuelle, à peine **1,4 % des unités foncières recensées sur toutes nos zones communautaires ne sont pas occupées**. Autrement dit : avec si peu de terrains disponibles, ne pas préparer l'avenir pour nos entreprises et nos emplois, serait coupable. La situation sera encore plus tendue à partir de 2026, lorsque les premières entreprises liées à la filière hydrogène – qui commence à se structurer sur notre territoire –, et répondant aux ambitions de la stratégie EDEN (Ecosystème Durable et Energies Naturelles), commenceront à s'implanter. D'ici 10 ans, ce ne sont pas moins de 200 hectares que l'EDEN nécessitera sur notre territoire, générant ainsi plusieurs milliers d'emplois. Quel élu responsable, dès lors qu'il n'est ni populiste ni démagogique, peut dire qu'il n'espère pas accueillir de telles activités et saisir une telle opportunité ? Aucun... En tout cas, pas moi. Car si nous ne sommes pas en capacité de créer les conditions d'installation de ces start-ups et de cette filière industrielle d'avenir... elles iront ailleurs !

Il est tout aussi faux et coupable de laisser croire que l'extension de Via Europa va mettre à mal nos capacités d'eau et d'assainissement. Bien évidemment que l'extension va engendrer une consommation d'eau et un besoin de traitement supplémentaires. Comme lorsqu'un lotissement se crée dans le village et que de nouveaux habitants s'installent. Tout le monde le comprend bien et nous n'avons jamais dit le contraire. La question est celle de la capacité à supporter ces afflux. Nous avons mainte fois expliqué et démontré que **nos infrastructures**, qui sont gérées par

personne d'autre que La Domitienne (nous connaissons donc parfaitement le sujet), ne sont en moyenne utilisées qu'à 31% (pour l'eau potable) et à 40% du volume traité (pour la station d'épuration – STEP – située à Vendres village). Cela laisse donc une très grande marge de progression par rapport à leurs capacités respectives. Mais je comprends que ce sujet soit sensible. Aussi, si la question de la capacité de la STEP de VENDRES à traiter toutes les eaux qui y arrivent est un sujet d'inquiétude pour M. PEREZ et Mme LIMORTE, j'invite le maire et son adjointe à faire en sorte que la zone d'activités Les Vignes Grandes – qui appartient à la commune – traite comme il se doit les eaux pluviales. En effet, depuis la création de ce quartier, la commune a fait le choix de ne pas s'occuper de différents problèmes, qui pourtant sont de sa compétence, dont celui des eaux de pluie. Lesquelles se rejettent dans nos canalisations d'assainissement, apportant ainsi dans notre STEP des milliers de mètres cubes d'eau, qui n'ont pourtant rien y à faire. Si ces eaux de pluie étaient traitées comme il se doit, elles ne se déverseraient pas dans notre station d'épuration, mais rejoindraient directement le milieu naturel, et donc n'amputeraient pas des capacités de traitement de la STEP et laisseraient ainsi encore plus de marges à notre STEP pour accueillir des eaux à assainir en provenance de Via Europa...

L'extension de Via Europa va évidemment consommer des espaces, qui sont pour l'heure soit agricoles, soit naturels. Cela non plus, nous ne le nions pas. Mais, là aussi, nous respectons évidemment la loi en réservant, sur le territoire de La Domitienne et sur celui de l'agglomération de Béziers, **plus de 28 hectares, qui seront exclusivement affectés à de l'agriculture ou à de la compensation environnementale, pour les 50 prochaines années.** M. PEREZ ne peut ignorer notre décision, puisqu'elle a fait l'objet de délibérations communautaires adoptées à l'unanimité le 24 mai 2022... et qu'il était présent (délibération n° 22.088.2 relative à l'extension du parc d'activités Via Europa, portant convention pour l'occupation de terrains et pour la mise en œuvre de mesures compensatoires de restauration de biotopes favorables aux espèces de milieux ouverts et délibération n°22.089.2 relative à l'extension du parc d'activités Via Europa portant contrat d'obligations réelles environnementales ORE).

Enfin, je terminerai en rappelant que la zone d'activités Via Europa est traversée par le projet de ligne à grande vitesse, qui va relier Montpellier à Perpignan. Or, 4 entreprises sont physiquement impactées par cette ligne. Notamment Les Ateliers Via Europa, gérés par l'Association de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés Ouest Hérault, et qui emploient environ 100 travailleurs en situation de handicap, pour qui le travail a une part importante dans leur quotidien et est nécessaire à leur inclusion sociale. Si ces ateliers devaient se délocaliser, j'assume de privilégier leur installation en proximité immédiate, sur Via Europa étendue, plutôt que de contraindre tous ces travailleurs en situation de handicap à aller « ailleurs », alors qu'ils sont très souvent sans moyen de locomotion.

Le Président,

Alain CARALP

